



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21 mars et 4 avril 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE - Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY - J. DUBOIS – J.L. GIRAUD - J. HENSELER- S. LAINE - E. MENUT –

N. PIGAGLIO - A. RASKIN - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - P. GINER (pouvoir à N. PIGAGLIO) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)

### SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes d'attribution de subventions faites par les associations locales. Après étude de leur situation financière et de leur caractère d'utilité communale, les subventions suivantes sont proposées, sous réserve que chaque association ait signé le contrat d'engagement républicain.

Subventions proposées pour 2022			
A.C. VICTIMES DE GUERRE	200 €	JADE AMICALE PAYS FAYENCE	400 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	500 €	JAZZ TOURRETTES	27 000 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100 €	LA BELLE ECHAPPEE	200 €
ASSOC. TOURRETTES HERITAGE PATRIMOINE	8 000 €	LA BOULE HEUREUSE	1 500 €
CCAS	9 500 €	LES ARTS au cœur du village	5 500 €
COLLEGE FAYENCE VOYAGE SEJOUR PATRIMOINE	150€	LES MAJORETTES DU PAYS DE FAYENCE	600€
FOYER Socio-éducatif Collège FAYENCE	300€	OUSTAOU TOURRETTAN	1 500 €
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL	300 €	RELAIS SOLIDARITE	2 000 €
ESCAPADES PAYS DE FAYENCE	200 €	SOCIETE DE CHASSE	400 €
FNACA	200 €	SOUVENIR FRANÇAIS	200 €
FOYERS RURAL DE FAYENCE TOURRETTES	5 500 €	TELETHON	500 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- D'APPROUVER l'attribution des subventions et accompagnements ci-dessus indiqués.
- DE DIRE que les crédits sont ouverts au BP 2022 M14.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)